

ET MEMORI . .
 Æ T E R N A E
 O T P I T I O
 R O M V L O
 QVI VI. ANN. XXXV
 D E F V N C T
 A R T I S A R G
 E X C L V S S O R
 M A R T I N I A
 L E A . C O N I V . K A
 R I S S I . E T S I B I
 P . C . E T . S . D I

Que la profession de POTITIVS ROMVLVS consistât en un travail quelconque sur l'argent, et qu'on doive ainsi le ranger dans cette classe nombreuse d'artistes dont j'ai fait mention plus haut (1), c'est ce dont on ne saurait douter, ce me semble, après avoir lu ces deux mots de son épitaphe : ARTIS ARGentariæ. Mais ces mots sembleraient ici être déterminés d'une manière plus spéciale dans leur acception par la qualification d'EXCLVSSOR, qui les suit et s'y rapporte évidemment ; et c'est précisément cette dernière expression qui rend une interprétation difficile, attendu qu'on ne la trouve pas, que je sache, chez les écrivains anciens, du moins avec la forme que nous lui voyons ici. M. Artaud, qui seul, jusqu'à ce jour s'était occupé de notre monument, rend en français les mots qui indiquent dans l'inscription la profession de Potitius par ceux de « batteur de monnaie (2). » Il n'a pas motivé sa traduction, à laquelle en tout cas, les expressions ARTIS ARG., qui supposent une industrie privée, me paraîtraient peu favorables. Je crois qu'on peut faire mieux, et j'espère être arrivé, non sans peine, je dois l'avouer, à la véritable, à la seule explication de ces termes techniques.

La dénomination d'*excusor*, dérivée d'*excudere*, était donnée par les Romains, comme celle de *vascularius*, à l'homme dont la profession

(1) *Sup.*, p. 536.

(2) *Notice des inscriptions du Musée*, p. 9